

# *Conflits Fonciers et Modes de Gestion dans le Département du Plateau*

## *[Land Conflicts and Their Management Methods in the Plateau Department]*

Jean Raphael ADELAKOU<sup>1</sup>, Sylvain VISSOH<sup>1, 3</sup>, Ibouma YABI<sup>1, 2</sup>

<sup>1</sup>Département de Géographie et Aménagement du Territoire ; Université d'Abomey-Calavi, Bénin  
B.P. 526 Cotonou, Bénin

<sup>2</sup>Laboratoire Pierre PAGNEY "Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement (LACEEDE)"  
03 BP 1122, Cotonou, Bénin

<sup>3</sup>Laboratoire d'Etude des Dynamiques Urbaines et Régionales (LEDUR)  
Cotonou, Bénin



**Résumé** -Au sud Bénin, en particulier dans le département du Plateau, la question des conflits fonciers est devenue depuis des années, une situation préoccupante des autorités à divers niveaux. La présente recherche étudie les conflits fonciers et leurs modes de gestion dans le département du Plateau (communes de Sakété, Pobé, Ifangni, Adja-Ouèrè). Pour mener cette recherche, il a été procédé à la collecte des données, à leur traitement et à l'analyse des résultats. Les données utilisées sont les données socio-anthropologiques relatives aux formes de conflits et modes de gestion foncières. L'étude de la croissance démographique dans le département du Plateau a été faite, à partir des données des RGPH (1979, 1992, 2002, et 2013) et des données de projection à l'horizon 2030. Ces données ont été traitées grâce au logiciel SPSS IBM version 21. Dans le département de plateau et plus précisément dans les communes de Sakété, Pobé, Ifangni, Adja-Ouèrè, les conflits fonciers sont liés de crises de successions (31 %) ; aux contestations/revendications de droit de propriété (27 %) ; les conflits de limite (22 %) et ceux en rapport aux lotissements et vente multiple sont respectivement (7 % et 13 %). Face à ces formes de conflits, le mode de gestion se résume à la conciliation par les autorités coutumières ou le conseil de famille, la conciliation par les autorités communales et les mesures institutionnelles de règlement des conflits fonciers.

**Mots clés**-Département du Plateau, conflits fonciers, mode de gestion

**Abstract**-In southern Benin, particularly in the Plateau department, the issue of land disputes has become a worrying situation for the authorities at various levels for years. This research studies land conflicts and their management methods in the Plateau department (towns of Sakété, Pobé, Ifangni, Adja-Ouèrè). To conduct this research, data was collected, processed and the results analyzed. The data used are socio-anthropological data relating to forms of conflict and land management methods. The study of demographic growth in the Plateau department was made, using data from the RGPH (1979, 1992, 2002, and 2013) and projection data for the horizon 2030. These data were processed using the IBM SPSS software version 21. In the plateau department and more precisely in the municipalities of Sakété, Pobé, Ifangni, Adja-Ouèrè, land disputes are linked to succession crises (31 %); disputes / claims of property rights (27 %); the limit conflicts (22 %) and those related to subdivisions and multiple sale are respectively (7 % and 13 %). Faced with these forms of

conflict, the management method boils down to conciliation by the customary authorities or the family council, conciliation by the municipal authorities and institutional measures for settling land disputes.

**Keywords-**Plateau Department, land disputes, management method

## I. INTRODUCTION

En Afrique de l'ouest, la question foncière se caractérise par une marchandisation croissante et une compétition accrue entre acteurs (entre ruraux et avec les urbains investissant dans la terre), peu ou mal régulée du fait des évolutions sociales et économiques, des contradictions politiques publiques et des défaillances des systèmes d'arbitrage sur les conflits [1].

Au Bénin, les transactions foncières marchandes se développent depuis quelques décennies, avec un fort contraste entre des régions où les ventes sont fréquentes (globalement le Sud du pays) et d'autres (au Nord) où elles sont absentes [2]. Le foncier a été toujours un grand enjeu du développement économique et social car, la terre est considérée comme la mère nourricière, le garant de la survie des populations présentes et futures, elle est l'objet de toutes les convoitises [3]. La conséquence d'une telle situation est l'installation d'un climat d'insécurité foncière de plus en plus prépondérante tant en milieu urbain qu'en milieu rural [4]. De nombreuses ventes de parcelles familiales ont lieu en l'absence du consentement de certains ayants droit, qui se retrouvent spoliés. Les cas de spoliations, de coups de force pour imposer la signature des conventions de vente, sont multiples [2]. De plus, les conflits entre pères et fils sur les dons de parcelles, voire les ventes intrafamiliales ; conflits sur l'héritage, lorsque des frères se partagent les terres du papa en excluant les fils de leurs frères décédés ; contestations de vente lorsque le vendeur ou son fils voit que la valeur de la terre a beaucoup augmenté et considère qu'il a vendu trop peu cher [2]. La gestion des conflits fonciers se résume en des niveaux, le service des affaires domaniales est le premier niveau, le deuxième niveau est le tribunal de conciliation. En cas de non-conciliation d'un conflit, un recours à la justice intervient. Le tribunal de conciliation permet de trouver une solution à l'amiable [5]. De plus, la délivrance systématique de titres ou certificats fonciers suppose un système d'information foncière capable d'en assurer la gestion de façon durable, fiable et transparente. C'est l'enjeu de la mise en place de l'ANDF et du transfert à l'Agence de fonctions auparavant dispersées entre différents organes [2].

Dans le département de plateau, les problèmes fonciers existent et nécessite la mise en place des outils et mécanismes spécifiques pour une gestion durable des conflits fonciers. Face à cette situation Quels sont les formes de conflits fonciers et modes de gestion dans le département du plateau ? Cet article est organisé en trois grandes parties dont les données et méthodes, les résultats et la discussion. La figure 1 décrit les situations administrative et géographique du milieu d'étude.

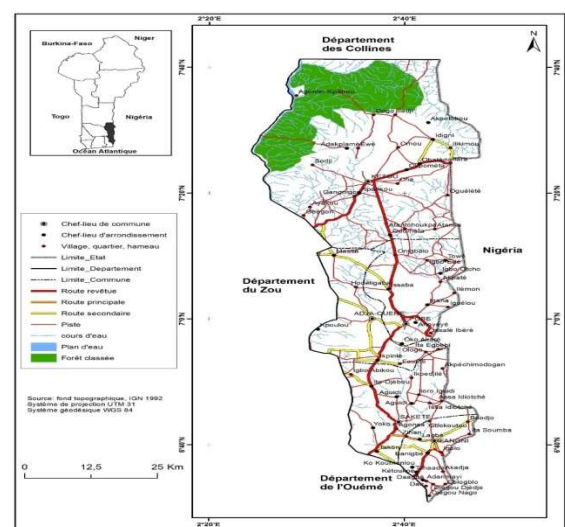


Figure 1 : Situations géographiques et administratives du Département du plateau

Le département du Plateau est situé au sud-est du Bénin, entre 6° 20' et 7° 40' de latitude nord et entre 2° 20' et 2° 46' de longitude est. Il comprend cinq (5) communes (Kétou, Pobè, Adja-Ouèrè, Sakété et Ifangni), deux cent dix-huit (218) villages regroupés en vingt (29) Arrondissements. Il couvre une superficie de 3 264 km<sup>2</sup>, soit environ 3 % de la superficie nationale [6]. Il est limité au nord par le Département des Collines, à l'est par la République Fédérale du Nigéria, à l'ouest par le Département du Zou et au sud par le Département de l'Ouémé.

## II. DONNEES ET METHODES

### 2.1. Nature et source des données utilisées

Les données utilisées dans le cadre de cette recherche sont à la fois quantitatives et qualitatives.

#### ➤ Données quantitatives

Les données quantitatives utilisées dans le cadre de cette recherche sont :

- des données démographiques constituées des effectifs de la population du département du Plateau selon les RGPH de 1979, 1992, 2002 et 2013 obtenues à l'INSAE ;
- des données relatives aux conflits fonciers et aux modes de gestion fournies par les services des affaires domaniales des mairies de Sakété, Pobé, Ifangni, Adja-Ouèrè ;
- des données sur les conflits fonciers obtenues auprès des instances de règlement (tribunal, commissariat, les personnes ressources) ;
- des données géographiques (coordonnées géographiques) des domaines objets de conflits obtenus grâce au GPS.

#### ➤ Données qualitatives

Les données qualitatives sont :

- les données relatives aux outils et documents de planification réglementant l'organisation spatiale dans le département du Plateau ;
- des données relatives aux textes (lois, décrets, arrêtés, circulaires etc.) réglementant la gestion foncière en République du Bénin et ceux spécifiques au département du Plateau ;
- les données relatives aux problèmes de gestion et aux conflits sociaux ;

### 2.2. Collecte des données

Les méthodes mises en œuvre pour la collecte des informations ont pris en compte la recherche documentaire et les enquêtes de terrain dans le département du Plateau.

#### 2.2.1. Recherche documentaire

La recherche documentaire est la première étape technique de collecte utilisée. Elle a consisté à consulter les documents dans les centres de documentation des institutions spécialisées, les bibliothèques, sur le réseau internet et autres organismes susceptibles de fournir des informations relatives au sujet d'étude. Elle concerne surtout les centres de

documentation de la FASHS; de l'INSAE, de l'ASECNA, de l'ABE, de la FSA et l'internet.

#### 2.2.2. Enquêtes de terrain

Les investigations sur le terrain sont faites à partir de la détermination d'un échantillonnage. Ainsi, des techniques et outils de collecte ont été utilisés.

#### ➤ Echantillonnage

Les enquêtes sont menées dans les 5 Communes du département du Plateau. Trois (3) arrondissements par commune ont été parcourus. Le choix de ces arrondissements a été opéré en raison de l'état des opérations de lotissement qui y sont depuis 2000. Cependant, les localités qui ont bénéficié des opérations de lotissement ont été priorisées. Le choix des personnes qui ont été enquêtées repose sur les critères suivants : être un chef de ménage ou son représentant, avoir au moins 30 ans, être propriétaire de domaine ou être acquéreur de parcelles, avoir vécu dans la localité tout au moins les dix dernières années avant l'enquête au moins ou avoir une parcelle depuis au moins cinq ans. La détermination de la taille de l'échantillon a été faite suivant la formule de [7] qui se présente comme suit :  $\beta = Z\alpha^2 \times pq/i^2$  avec :

$\beta$  = taille de l'échantillon ( $\beta$  a été déterminé pour chacune des communes) ;

$Z\alpha$  = 1,96 : écart réduit correspondant à un risque  $\alpha$  de 5 % ;

$i$  = précision désirée égale à 5 % selon la technique de l'INSAE ;  $q = 1 - p$  ;

$p$  = la proportion des ménages disposant de biens fonciers dans le secteur de recherche ;

Ainsi, 379 chefs de ménages ont été enquêtés sur l'ensemble du territoire du département du Plateau et, 15 personnes ressources composées d'élus locaux. Cet échantillon a permis de recueillir les informations socio-anthropologiques. Les différentes données ont été collectées grâce à l'utilisation des outils et techniques appropriés.

#### ➤ Outils, matériels et techniques de collecte des données

Les outils utilisés pour la collecte des données et informations sur le terrain sont : le questionnaire qui a permis de recueillir des informations auprès des propriétaires terriens et acquéreurs de parcelles, le guide d'entretien, adressés aux autorités locales, au chef service affaires domaniales de la mairie, aux membres des comités de lotissements et aux démarcheurs, une grille d'observation qui a été utilisée pour analyser le paysage. Dans le souci d'entrer en possession d'un maximum de données et d'informations, plusieurs techniques ont été mises en œuvre. Il s'agit des observations de la méthode ECOCITE, pour l'analyse des modes de gestion des conflits, y compris en cas de conflit [8]. La méthode Enquête

Collective Rapide d'Identification des Conflits et de groupe Stratégiques (ECRIS), pour la collecte des informations auprès des acteurs ciblés, de la Méthode Active de Recherche Participative (MARP), qui consiste à s'intéresser d'abord aux réalités quotidiennes des populations enquêtées. Elle a pour objectif la collecte des informations relatives aux objectifs fixés, des entretiens semi-structurés sont organisés pour mieux apprécier le niveau d'implication de certains acteurs, leur rôle dans le processus de gestion des conflits, leur perception, les causes, etc.

A cet effet, des entretiens semi-structurés ont été faits avec :

- les « démarcheurs », acteurs très importants dans la création et l'animation du marché foncier par arrondissement ;
- les représentants des familles autochtones de propriétaires terriens recensés par arrondissement ;
- les revendeurs de parcelles par arrondissement. Ces personnes ressources ont été retenues parfois sur proposition des chefs de village.

A cet effet, les entretiens individuels ont été réalisés, d'une part, avec les acquéreurs et propriétaires de biens fonciers pour appréhender les sources des conflits et le mode de gestion foncières etc. D'autre part, des entretiens individuels ont également été réalisés avec les autorités locales, les cadres ou agents communaux en charge de la gestion foncière, pour appréhender les différents types de conflits, ainsi que les mesures de gestion foncière.

Les différentes informations collectées à l'aide de ces outils et techniques ont été soumises aux traitements statistiques et à l'analyse des résultats obtenus.

### 2.3. Traitement des données

Les données collectées ont été traitées à l'aide des logiciels et des techniques appropriés. Le traitement statistique a été réalisé à l'aide du tableur Excel et le logiciel SPSS. Le logiciel Arc View 3.2 a été utilisé pour la réalisation des cartes à partir des données géo référencées.

## III. RESULTATS ET DISCUSSION

### 3.1. Catégorisation des causes des conflits fonciers

Dans le Département du Plateau plusieurs causes sont à l'origine des conflits fonciers en milieu urbain. Elles ont été identifiées grâce aux plaintes contenues dans les registres des différentes instances de règlement des conflits. Les principales causes identifiées à cet effet sont : les conflits de

succession; les contestations/revendications de droit de propriété ; les conflits de limite ; les ventes multiples ; les conflits liés au lotissement. La figure 2 présente la proportion des causes de conflits fonciers dans le Département du Plateau.

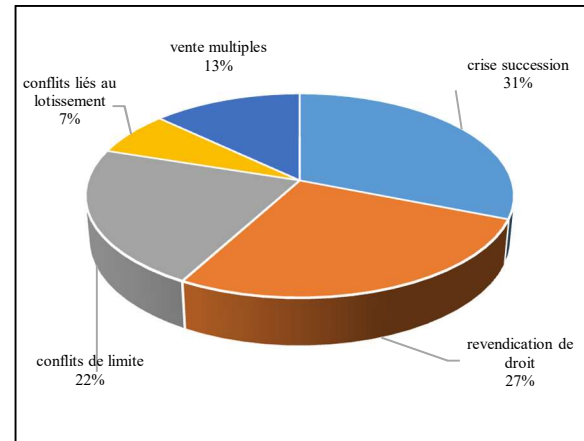


Figure 2 : Causes des conflits fonciers en milieu urbain dans le département du plateau

*Source : Travaux de terrain, 2019*

L'analyse de la figure 21 montre qu'en milieu urbain des Communes du plateau, les taux de crises de successions est de 31 %. Quant aux contestations/revendications de droit de propriété, ce taux est de 27 %. Les conflits de limite est de 22 % ; puis ceux en rapport aux lotissements et vente multiple sont respectivement de 7 % et 13 %.

#### ➤ Crises de succession

Se fondant sur la conception originelle suivant laquelle la terre à un caractère essentiellement lignager, l'héritage constitue l'un des modes d'accès à la terre dans le département du plateau. Ainsi, au décès d'un parent, ses terres sont partagées entre ses descendants. Le partage est dirigé par un conseil d'administration des biens du défunt. Si dans certains cas, l'impartialité du conseil d'administration peut être signalée, il n'en demeure pas moins, qu'une fois le partage fait, des héritiers "vendent anarchiquement" leurs parts et commencent à convoiter celles de leurs frères. Profitant de l'absence de délimitation des domaines, ils empiètent sur les limites voisines pour y opérer des ventes. Et même dans les cas où les domaines sont délimités par des bornes ou des balises, d'autres les arrachent pour pouvoir commettre leur forfait. Les ventes de propriétés opérées dans ces conditions, sont remises en cause des années plus tard.

➤ **Conflits liés à la contestation/ réclamation de droits de propriété**

Les conflits liés à la réclamation de droit de propriété sont des conflits qui portent le plus souvent sur des biens fonciers acquis mais qui n'ont pas été très tôt occupés ou mis en valeur par l'acquéreur pour prévaloir ses droits de propriété selon 89 % des enquêtés. Le défaut de publicité dont est souvent objet les cessions foncières favorise cet état de chose où en l'absence de l'occupation par l'acquéreur, 68 % des personnes s'installent sur la parcelle en se prévalant d'autres droits. Ainsi, ces contestations de droits de propriété sont généralement liées à des parcelles ou domaines acquis et qui sont mis en cause des années plus tard par des ayants droits du vendeur. Ceci, sous prétexte de n'avoir pas été informé d'une telle vente par leur parent défunt ou jugeant dérisoire le prix auquel la cession du bien foncier a été réalisé.

➤ **Conflits de limite**

Les conflits de limite sont des conflits qui portent sur une partie du domaine. Ce type de conflit est illustratif des dynamiques en cours dans le secteur de recherche. Puisque, le fort accroissement des valeurs relatives au foncier, a amené les propriétaires de biens fonciers à ne pas accepter la perte de la moindre superficie de leur domaine. Selon les responsables en charge des services domaniaux dans les Communes du plateau, le manque de documentation, de relevés précis des parcelles et la non-délimitation de celles-ci font que ces litiges sont souvent très difficiles à trancher. Il est important de souligner ici que dans le secteur de recherche, certains conflits de ce type sont engendrés par la succession. En effet, à la mort d'un propriétaire, son mitoyen peut tenter de remettre en cause les limites de son domaine, parfois, ce sont les héritiers qui, ne maîtrisant pas les limites du domaine de leur parent défunt entrent en conflit avec les limitrophes.

➤ **Conflits relatifs aux opérations de lotissement**

Les conflits relatifs aux opérations de lotissement sont des conflits émanant des opérations d'aménagement ou de restructuration foncière que constitue le lotissement. Ce type de conflit met souvent en cause les présumés propriétaires de biens fonciers et les cabinets de géomètres en charge de la réalisation des opérations et peut naître à toutes les phases de la procédure de lotissement. Pendant les états des lieux, les conflits de ce type portent sur le défaut de consensus entre les deux parties soulevées précédemment sur les superficies des biens fonciers. Des présumés propriétaires prétextant des levés topographiques réalisés par eux même, rejettent les superficies à eux attribuer par les relevés réalisés par le cabinet de géomètre en charge des travaux car celles-ci étant moindre par rapport à ce qu'ils avaient obtenu. Dans d'autres

cas, c'est l'omission de certains dont les noms ne figureraient pas dans le répertoire des propriétaires, qui concourent à la naissance des conflits.

➤ **Conflits liés aux ventes multiples**

Les conflits liés aux ventes multiples sont des conflits liés à la vente d'un même bien foncier à plusieurs personnes. Ce phénomène a pris une ampleur inquiétante depuis plusieurs années dans le secteur de recherche. Les résultats des travaux de terrain ont permis de comprendre que le développement de ce type de conflit en milieux urbains dans les communes du plateau serait en partie, la conséquence du fort accroissement des valeurs vénale foncières et qui a été déjà analysé plus haut. En effet, des propriétaires ayant vendu des biens fonciers se rendent compte quelques années après avoir fait une "mauvaise vente". Pour se rattraper, ceux-ci revendent la même parcelle à d'autres personnes et ceci à un prix plus élevé que le précédent. Dans certains cas, c'est des héritiers qui, profitant du décès de leur parent remettent en cause les ventes opérées par ceux-ci en revendant les mêmes parcelles à d'autres acquéreurs.

### **3.2. Mode de gestion des conflits fonciers**

#### **3.2.1. Conciliation par les autorités coutumières ou le conseil de famille**

Les autorités coutumières qui interviennent dans le règlement des conflits dans le secteur d'étude sont les chefs de famille et les chefs de collectivités familiales. La procédure de conciliation par les autorités coutumières n'est aucunement codifiée. Ladite assise finit en cas d'acceptation de la délibération par les deux parties. Ce mode de règlement des litiges fonciers dans les Communes du Plateau permet un aboutissement rapide des conflits et par ricochet la mise en valeur des domaines concernés. De même, il instaure un climat de paix entre les communautés en préservant les relations interpersonnelles. Mais, en cas de non acceptation de la décision, les parties en cause portent le conflit devant d'autres instances dont la plus hiérarchiquement proche est la mairie.

#### **3.2.2. Conciliation par les autorités communales**

Au niveau des autorités locales que sont les chefs de quartiers ou de villages, les chefs d'arrondissement et le maire de chaque Commune, des actions de conciliation pour le règlement des conflits fonciers sont prévues et menées. Ces mesures se traduisent par le règlement à l'amiable ; le partage égal des domaines en conflit et l'intervention des sages et notables des villages. Au niveau de la mairie, c'est la division de l'aménagement et de l'urbanisme opérationnel du service affaires domaniales et environnementales (SADE) qui s'occupe du règlement des litiges domaniaux.

### 3.2.3. Mesures institutionnelles de règlement des conflits fonciers

Lorsque la conciliation par les autorités coutumières ou le conseil de famille et la conciliation par les autorités communales échouent, les différentes parties font recours au tribunal de première instance de Pobè dont les règles et procédures d'intervention sont bien définies. Les coutumes auxquelles les juges du tribunal de Pobè se réfèrent sont essentiellement les coutumes : Holli, Nagot et Adja. Les juges se fondent donc exclusivement sur la coutume des parties en cause pour délibérer. Les débats ont un caractère public et contradictoire (avec possibilité du huis clos), l'assistance d'interprète est souvent indispensable pour traduire les débats en langues locales. La figure 3 présente les proportions de conflits fonciers portés vers les différentes instances ou personnalités pour règlement.

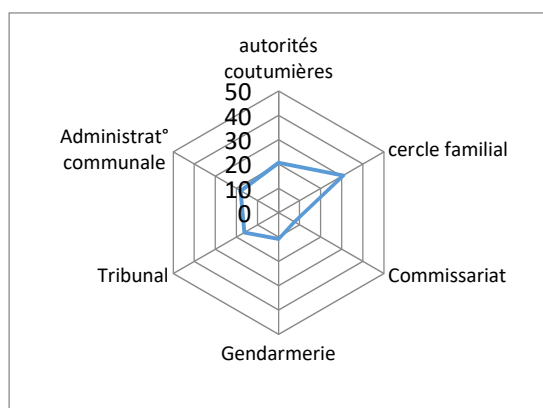


Figure 3 2: Proportion des conflits fonciers portée devant les différentes instances de règlement en milieu urbain dans le plateau

Source : Travaux de terrain, décembre 2019

La figure 3 montre qu'en milieu urbain dans le département du plateau, les conflits sont portés majoritairement devant le cercle familial (30,7 %) s'en suit les autorités coutumières (20,53 %) et l'administration communale (18,04 %). Il ressort de ces résultats, que la position géographique ou la proximité à l'instance de règlement reste déterminant dans le choix des parties en cause pour porter les conflits vers celles-ci.

### 3.2.4. Sécurisations fonciers

Après l'achat d'une parcelle, la priorité pour l'acquéreur est de formaliser cette acquisition par les autorités locales à divers niveaux et d'en obtenir les actes les concernant.

#### ➤ Convention de vente

La convention de vente régit la vente des parcelles entre acquéreur et propriétaire au niveau de la mairie. Pour l'établissement d'une convention de vente d'une parcelle dans la commune, les dépenses suivantes sont obligatoires.

#### ➤ Permis d'habiter

Le permis d'habiter est l'acte par lequel l'Etat autorise un particulier à construire son logement sur son domaine privé. Il est régi par la loi n° 60-20 du 13 juillet 1960. Dans les Communes du Département du Plateau, le permis d'habiter est délivré sur les parcelles recasées. Environ, 5 % des enquêtés détiennent leur permis d'habiter.

#### ➤ Titre foncier

Institué par la loi n° 65-25 du 14 août 1965, le titre foncier est le statut juridique dans lequel un domaine est placé après son inscription dans le livre foncier par un numéro d'identification. Dans les communes du Plateau, les populations ne s'intéressent pas au titre foncier. Par conséquent, les populations manquent d'information sur le rôle et l'importance de ce document. La figure 4 présente les régimes fonciers dans les villes du Département du Plateau.

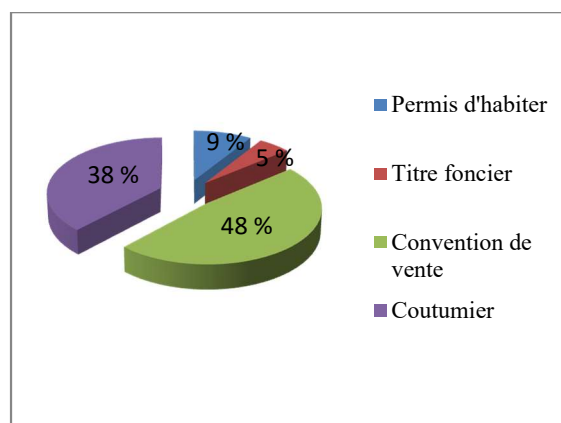


Figure 4 : Régimes fonciers dans le Département du Plateau

Source : Enquêtes de terrain, mars, 2019

L'analyse de la figure 4 montre que les conventions et toute autre preuve de la propriété à savoir les procès-verbaux de partage de domaine etc. sont détenues par la majorité des propriétaires (48 %). Ceci est dû à la recrudescence des conflits fonciers où à défaut d'avoir le titre foncier les propriétaires ont opté pour la preuve matériel "le papier". Vient ensuite le régime coutumier (38 %), où les propriétaires ne disposent d'aucun titre, ils ne le sont que par des rapports oraux de leur héritage. Quant au permis d'habiter et au titre foncier, ils représentent respectivement 9 % et 5 % des titres de propriétés détenus par les enquêtés.

#### IV. CONCLUSION

Dans le département de plateau et plus précisément dans les communes de Sakété, Pobé, Ifangni, Adja-Ouèrè, les conflits fonciers sont liés aux crises de successions, aux contestations/revendications de droit de propriété aux conflits de limite et aux lotissements et vente multiple. Face à ces formes de conflits, le mode de gestion se résume à la conciliation par les autorités coutumières ou le conseil de famille, la conciliation par les autorités communales et les mesures institutionnelles de règlement des conflits fonciers.

#### REFERENCES

- [1] Jean-Pierre Chauveau ; Jean-Philippe Colin ; Jean-Pierre Jacob ; Philippe Lavigne Delville ; Pierre-Yves Le Meur (2006) : Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest : Résultats du projet de recherche CLAIMS. 91 p. consulté sur Google Scholar le 27/07/2020 à 9h 7.
- [2] Philippe Lavigne Delville (2018) : Les marchés fonciers ruraux au Bénin : dynamiques, conflits, enjeux de régulation. Les Cahiers du Pôle Foncier N° 1 9/2018. 54 p. consulté sur Google Scholar le 27/07/2020 à 11h 19.
- [3] Davoudi S. (2007): Polycentricity: Panacea or pipedream? John Libbey Eurotext, p. 209. de la commune de Ouidah. Mémoire de DEA en géographie FLASH/GAT. UAC, 85p.
- [4] Houkpodote R. M. (2008) : Les dispositifs institutionnels et les mécanismes de la gestion foncière communale. Atelier d'échanges sur les pratiques de sécurisation foncière à l'échelle communale en Afrique de l'Ouest et à Madagascar, Cotonou, 16p.
- [5] Éric Alain Mahugnon Tchibozo , Apollinaire Cyriaque Agbon, Enagnon Jacques Généreux Todji et Morelle Totoé Tchagbe (2019) : Déterminants de l'insécurité foncière dans la ville de Porto Novo : cas du 5<sup>ème</sup> arrondissement. 289-301p. Afrique SCIENCE 15(1) (2019) 289 - 301 289 ISSN 1813-548X, <http://www.afriquescience.net>. Consulté sur Google Scholar le 27/07/2020 à 11h 19.
- [6] INSAE (2016) : Cahier des villages et quartiers de ville. Département d Plateau (RGPH 4), 38 p.
- [7] Schwartz D. (1995) : Méthode statistique à l'usage des médecins et des biologistes. 4<sup>è</sup> édition, éditions médicales, Flammarion, Paris, 214 p.
- [8] Anja Wosch (2004) : Dynamiques foncières autour des villes historiques du Sud-Bénin : Cas de la commune d'Abomey. Arbeitspapiere / Working Papers. Department of Anthropology and African Studies. 62 pages.